

# Championnat de France Funboard slalom 2021

## « BRETS Funboard Tour AFF slalom »

# Avis de Course

### ORGANISATION

Epreuve officielle de la Fédération Française de Voile, le Championnat de France Funboard slalom 2021 « BRETS Funboard Tour AFF slalom » est organisé par convention par l'Association Française de Funboard. Il intègre le « Challenge national funboard slalom masters » et des épreuves nationales jeunes.

Il est composé des 4 étapes ci-après :

Dates	Club	Lieu
22 au 24 mai 2021	Surf School Saint Malo	La Hogue - Saint Malo
09 au 11 juillet 2021	Olympique Grande Synthe (OGS)	Dunkerque – Malo Les bains
15 au 17 Octobre 2021	CN Marignonais	Le Jai - Marignane
29 octobre au 1 <sup>er</sup> Novembre 2021	Cercle de Voile du Cap Leucate	Leucate – La Franqui

### 1. REGLES - LA RÉGATE SERA RÉGIE PAR :

- 1.1. Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* incluant l'annexe B
- 1.2. Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe,
- 1.3. Les règlements fédéraux
- 1.4. Les annexes et préconisations de l'Association Française de Funboard
- 1.5. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

### 2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de World Sailing (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les windsurfs peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

**3.1** Le championnat de France Funboard slalom 2021 « BRETS Funboard Tour AFF slalom » se déroulent sur 4 étapes.

Sont autorisés à y participer tout licencié(e) FFVoile et tout coureur étranger en règle avec leur autorité nationale, âgés de 15 ans et plus. (né(e) avant 2007). L'âge de référence est celui du compétiteur au 31 décembre de l'année civile en cours (année du championnat).

Les « Championnats de France de classe » et les titres sont ouverts aux coureurs étrangers (décision 6.1.4 du CA FFVoile du 18/11/2006).

Les coureurs admissibles devront s'inscrire et régler les frais d'inscription en ligne en remplissant le formulaire ad hoc disponible sur le site internet du club organisateur de l'étape intéressée. Un surcoût sera appliqué en cas d'inscription tardive. (Quinze jours francs avant la date de la 1<sup>ère</sup> journée de course pour chacune des étapes).

**3.2** Les concurrents résidant en France doivent présenter au moment de la confirmation d'inscription :

- Leur licence « Compétition » FFVoile valide, avec le certificat médical dématérialisé ou sous forme papier, accompagnée le cas échéant d'une autorisation parentale pour les mineurs
- L'autorisation de port de publicité
- Leur carte d'adhésion AFF 2021

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing et d'une assurance en responsabilité civile comme stipulée à l'article 14. Ils devront en outre présenter leur carte d'adhésion à l'AFF valable pour l'année 2021.

#### 4. DROITS A PAYER

Les droits requis pour les étapes de 3 jours sont de 50,00 €. Ils seront majorés à 100,00 euros si l'inscription est effectuée dans les 15 jours qui précèdent la date du 1<sup>er</sup> jour de course de chacune des étapes.

Les droits requis pour les étapes de 4 jours sont de 60,00 €. Ils seront majorés à 120,00 euros si l'inscription est effectuée dans les 15 jours qui précèdent la date du 1<sup>er</sup> jour de course de chacune des étapes.

#### 5. POULES

Pour les Hommes, les courses de slalom se dérouleront par poules. Le nombre de ces poules (2, 4 ou 8 poules) sera défini avant chaque course. La constitution des poules sera précisée dans les instructions de course.

Pour les femmes, suivant le nombre de compétitrices les courses pourront se courir en 1 ou plusieurs poules.

#### 6. PROGRAMME

##### 6.1. Confirmation d'inscription :

<b>Dates</b>	<b>Club ou site</b>	<b>Heures</b>
22 mai 2021	Surf School Saint Malo Avenue de la Hoguette	8H00 – 11H00
09 juillet 2021	Rotonde du Kursaal – Malo les bains	8H00 – 11H00
15 octobre 2021	Plage du Jaï CN Marignanis	8H00 – 11H00
29 octobre 2021	La Franqui Avenue de la Méditerranée	08H00 – 11H00

##### 6.2. Jours de course. Ils seront définis au moment du briefing coureur qui aura lieu :

<b>Dates</b>	<b>Club ou site</b>	<b>Heures</b>
22 mai 2021	Surf School Saint Malo Avenue de la Hoguette	11H30
09 juillet 2021	Rotonde du Kursaal – Malo les bains	11H30
15 octobre 2021	Plage du Jaï CN Marignanis	11H30
29 octobre 2021	La Franqui Avenue de la Méditerranée	11H30

##### 6.3. L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course sera précisée au moment du briefing.

##### 6.4. Les jours suivants, le programme sera défini la veille.

#### 7. MATERIEL, JAUGE

Matériel libre. Foils non autorisés.

#### 8. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes seront disponibles sur demande à la confirmation des inscriptions de chaque étape.

#### 9. FORMAT DE COURSE

Les parcours choisis par le comité de course pourront être de formes très différentes.

#### 10. SYSTEME DE PENALITE

La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

## 11. CLASSEMENT

Pour chaque étape, 1 seule course validée est nécessaire pour l'intégrer dans le classement annuel.

### *Avertissement !*

*Conformément aux dispositions particulières applicables au championnat de France Funboard slalom reprises dans les annexes AFF, il faut que les finales « perdants » et finales « gagnants » aient été validées. Ceci déroge les règles 37 a et b de l'annexe B des RCV (2017-2020).*

*Toutefois, une deuxième course ne pourra commencer qu'après validation de la totalité du tableau de la première course. (Finales gagnants, perdants, poules de classement et consolante)*

### 11.1 TITRE

Il sera délivré un titre masculin et un titre féminin de Champion(ne) de France Funboard slalom.

*(Il n'y a pas de titres décernés par extractions !)*

Les titres de champion(ne) de France Funboard Slalom, vice-champion(ne) et de 3<sup>èmes</sup>, seront délivrés aux trois premiers coureurs dans l'ordre du classement général réalisé à la fin de l'ensemble des étapes.

Le vainqueur sera le coureur qui aura obtenu le plus petit nombre de points à ce classement général, en application de la RCV B8 (A2) en prenant en compte :

- le résultat de l'ensemble des étapes validées, avec le retrait du plus mauvais résultat, si l'ensemble des étapes a été validé,
- le résultat de l'ensemble des étapes validées sans retrait du plus mauvais résultat, si une ou plusieurs étapes ne sont pas validées.
- Pour être éligible aux podiums du championnat de France Funboard slalom, la participation à la 4<sup>ème</sup> étape est obligatoire. La 4<sup>ème</sup> étape n'est pas « discardable » en cas d'absence à celle-ci.

### 11.2 VALIDATION DU TITRE

**Pour décerner un titre, deux étapes au moins ou une étape au cours de laquelle trois courses auront été courues doivent avoir été validées.**

- Pour valider le titre féminin, un minimum de 12 coureurs admissibles doit être classé au classement général.
- Pour valider le titre masculin, un minimum de 30 coureurs admissibles doit être classé au classement général.
- Si un ou les titres ne sont pas validés, les podiums seront valorisés au travers du Critérium National Slalom, grade 4.

### 11.3 CHALLENGE NATIONAL FUNBOARD SLALOM MASTERS

Le classement du « challenge national funboard slalom masters » sera établi par extraction du classement général sans recalcul des points. Sont concernés, les coureurs nés avant 1985.

Ces classements seront réalisés pour chaque étape. Un classement général annuel sera réalisé par extraction du classement général « Overall » définitif du championnat de France funboard slalom « Brets Funboard Tour ». Le coureur qui aura comptabilisé le plus petit nombre de points sera déclaré « Vainqueur du challenge national funboard slalom Masters 2020 ». Les règles définies pour le championnat de France Funboard Slalom seront applicables dans leur ensemble y compris pour l'attribution des trophées du podium annuel. Un coureur absent à la finale ne pourra être classé dans les 3 premiers « Masters ».

**Il n'y a pas de titre de champion France funboard slalom masters.**

### 11.4 NATIONAL FUNBOARD SLALOM JEUNES

Les classements des « National Funboard Slalom 15 - 16 ans \*U17\* (Under 17) » et « National Funboard Slalom 17 - 20 ans \*U21\* (Under 21) » seront établis par extraction du classement général sans recalcul des points. Sont concernés, les coureurs âgés entre 15 ans et 20 ans inclus au 31 décembre de l'année du championnat.

Ces classements seront réalisés pour chaque étape. Un classement général annuel 15 - 16 ans \*U17\* et un classement général annuel 17 - 20 ans \*U21\* seront réalisés par extraction du classement général « Overall » définitif du championnat de France funboard slalom « Brets Funboard Tour ». Les règles définies pour le championnat de France Funboard Slalom seront applicables dans leur ensemble. Un coureur absent à la finale ne pourra être classé dans les 3 premiers.

**Il n'y a pas de titre de « Champion(ne) de France Funboard slalom pour ces deux catégories.**

## 12. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un windsurf ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communication radio qui ne soient pas recevables par tous les windsurfs. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

### **13. PRIX**

Sur chaque étape, les prix seront distribués comme suit :

- Podiums de l'étape Hommes et Femmes.
- Podiums du challenge national funboard slalom masters
- Podiums du « Trophée National Funboard Slalom 15 - 16 ans \*U17\* ».
- Podiums du « Trophée National Funboard Slalom 17 - 20 ans \*U21\* ».

Sur la dernière étape, conformément à l'article 11 :

- Championne de France Funboard slalom, le coureur féminin déclaré vainqueur du classement général.
- Champion de France Funboard slalom, le coureur masculin déclaré vainqueur du classement général.

Le classement final de chaque étape du championnat de France Funboard slalom 2021 « BRETS Funboard Tour AFF slalom » sera envoyé à la FFVoile dans les 10 jours qui suivront à la fin de chaque étape.

### **14. DECHARGE DE RESPONSABILITE**

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. Voir la règle 4, Décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

### **15. SECURITE**

Pour les « Wind Foil », les équipements suivants sont obligatoires à tout moment en course :

- Les combinaisons iso thermiques dans une eau de 18°C et moins,
- Le port du casque conforme,
- Le gilet de protection et d'aide à la flottabilité 50N conforme ou une veste de protection conforme.

### **16. DROIT A L'IMAGE ET A L'APPARENCE**

En participant à ce championnat par étapes, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AFF, les clubs organisateurs et leurs partenaires à utiliser son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors des étapes, sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

### **17. EVACUATION DES DETRITUS**

Les coureurs ne doivent pas jeter de débris dans l'eau. Les débris peuvent être déposés à bord des bateaux officiels.

Cette épreuve est estampillée « régates propre » et respecte les engagements écoresponsables de la FFVoile. Des poubelles seront en nombre suffisant sur le parking pour que les concurrents puissent jeter leurs débris.

### **18. ASSURANCE**

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

### **19. PRISE EN COMPTE DU RISQUE « COVID19 »**

19.1 En s'inscrivant, tout coureur a connaissance et a pris en compte le risque COVID19.

Chaque compétiteur est parfaitement conscient :

- o de l'obligation de port du masque sur l'ensemble du parc coureur et lors de tout déplacement
- o des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment, ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports,
- o du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
- o que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le Covid-19,
- o que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure / le club, ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au Covid-19
- o que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques de l'ensemble des pratiquants.

19.2 Un compétiteur présentant des symptômes d'infection au COVID 19 devra immédiatement prévenir l'organisateur et se retirer de la compétition. Le manquement à cette disposition pourra entraîner sa disqualification pour l'ensemble des étapes.

## **20. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

ASSOCIATION FRANCAISE DE FUNBOARD – AFF

07, Rue de la niche aux merles

35590 LA CHAPELLE THOUARAUULT

Site Web : [www.aff.net](http://www.aff.net) Email : [info@aff.net](mailto:info@aff.net)

FEDERATION FRANCAISE DE VOILE

Commission Technique Windsurf,

17 rue Henri Bocquillon - 75015 PARIS.

Tél. : 01 40 60 37 00. - FAX : 01 40 60 37 37

Site Web : [www.ffvoile.org](http://www.ffvoile.org) Email : [didier.flamme@ffvoile.fr](mailto:didier.flamme@ffvoile.fr)

**Annexe Prescriptions of the Fédération Française de Voile  
Racing Rules of Sailing 2017-2020**

**Applying to foreign competitors**

(\* FFVoile Prescription to RRS 64.3 (Decisions on protests concerning class rules): The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(\* FFVoile Prescription to RRS 67 (Damages): Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and cannot be dealt by the jury.

(\* FFVoile Prescription to RRS 70. 5 (Appeals and requests to a national authority): The denial of the right of appeal is subject to the written authorization of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This authorization shall be posted on the official notice board during the event.

(\* FFVoile Prescription to RRS 78.1 (Compliance with class rules; certificates): The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(\* FFVoile Prescription to RRS 86.3 (Changes to the racing rules): An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(\* FFVoile Prescription to RRS 88 (National prescriptions): Prescriptions of the FFVoile shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed. In such case, the prescriptions marked with an asterisk (\*) shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr), shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(\* FFVoile Prescription to RRS 91(b) (Protest committee): The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such authorization shall be posted on the official notice board during the event.

**APPENDIX R (\*): Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: [jury.appel@ffvoile.fr](mailto:jury.appel@ffvoile.fr)**